



Complexe AQUALUC,
av. Neckarbischofsheim
10600 LA CHAPELLE ST LUC

Association Loi de 1901 déclarée
N°W103000400
Agréée Jeunesse et Sports N°10/S.246
Affiliée FFESSM N° 06-10-0200
N° SIREN 44792283200012



<http://profond10.vpdive.com>

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET ELECTIVE PROFOND10 du Lundi 23 Janvier 2023

Rapport : MATERIEL et FORMATION Saison 2022/2023

par Jean-Claude Robache

Responsable matériel Profond 10/Référent TIV Codep10

Précaution d'utilisation

Le matériel que le Club met à votre disposition est fragile, son entretien onéreux

Merci d'en prendre le plus grand soin

Attention aux utilisateurs qui ont des détendeurs étriers de bien penser à prendre des opercules pour les séances Lac

Attention sur le ponton de ne pas laisser tomber les détendeurs

Quand les blocs sont équipés, ne pas les laisser debout, les coucher et glisser le détendeur et le manomètre à l'intérieur du gilet pour les protéger

Après utilisation au lac, pensez à rincer le matériel avant de le restituer

Nous avons déjà contrôlé des robinets qui présentaient des dysfonctionnements et en avons réformés qui étaient défectueux (tige de volant pliée suite à choc)

Bateau

Il est demandé aux plongeurs de ne pas sauter dans le bateau pour y entrer

EPI

Les EPI (Détendeurs, Gilets et masques) sont inventoriés suivant la nouvelle obligation réglementaire

Si vous rencontrez un problème sur ces matériels, merci de me le signaler immédiatement

TIV Club

Tous les blocs ont été inscrits sur le site TIV de la fédération conformément au dispositif fédéral

Président : Bruno FRANCOIS, 12 rue BEL AIR 10440 La Rivière de Corps
tél 06 71 21 87 17
E-Mail : bruno.francois10@gmail.com



**Complexe AQUALUC,
av. Neckarbischofsheim
10600 LA CHAPELLE ST LUC**

Association Loi de 1901 déclarée
N°W103000400
Agréée Jeunesse et Sports N°10/S.246
Affiliée FFESSM N° 06-10-0200
N° SIREN 44792283200012



<http://profond10.vpdive.com>

Le contrôle annuel (obligatoire) des blocs est programmé pour le **Samedi 10/06/2023 à partir de 8h00**

Les propriétaires des blocs seront obligatoirement présents et devront avoir vidé préalablement leur bloc

Attention, il n'y aura pas d'autre journée de contrôle

Rappel Les blocs qui ne sont pas à jour de la visite TIV ne peuvent plus être gonflés

Rappel de l'évolution réglementaire : la période de requalification d'un bloc passe de 5 à 6 ans à partir du 01/01/2018

Formation Recyclage TIV Codep

Rappel aux TIV du club

Le recyclage est obligatoire pour tous les TIV après 5 ans d'activité (justifiée par des enregistrements de contrôle sur le site lors du TIV annuel)

Les TIV non actifs doivent réactiver leur qualification après 2 ans d'inactivité

Formation N1 et N2 2023

Niveau 1 : 4 plongées en milieu naturel (la fosse à 20m est assimilée au milieu naturel)

2 plongées en fosse le 13/05/23 et 2 plongées lac le 11/06/2023

Niveau 2 : 10 plongées en milieu naturel

Début plongées Lac : 02/04/2023

Validation de fin de formation les 17 et 18/06/23 à la Gravière du Fort

Nous aurons besoin de tous les encadrants E2 pour assurer l'encadrement des formations au Lac

JC Robache Responsable matériel Profond 10/Référent TIV Codep10